

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Jeudi 20 novembre 2014**

Modification des statuts de la Communauté de Communes de ST AIGNAN/RENAZE :

Dans le cadre de la fusion des trois communautés de Communes (ST AIGNAN-RENAZE / CRAON / COSSE LE VIVIEN, le Maire explique qu'il convient de modifier les statuts de la Communauté de Communes afin de les harmoniser avec ceux des deux autres communautés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur la modification des statuts.

Bassin de l'Oudon : enquête publique du 3 novembre au 5 décembre 2014

Ouverture d'une enquête publique préalable à :

-la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement,

-la déclaration et à l'autorisation des installations, ouvrages, travaux ou activités

demandées par le Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon dans le cadre du programme de travaux du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant de l'Oudon sur le territoire des 40 communes adhérentes au dit Syndicat, afin d'assurer et de promouvoir toutes les actions utiles et nécessaires au fonctionnement naturel du cours d'eau et de ses annexes hydrauliques pour répondre aux objectifs de la Directive Cadre l'Eau.

Engagement de l'Europe à améliorer l'état des ruisseaux – travaux au niveau des divers ponts –

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Frais de scolarité :

Le conseil municipal a porté la contribution des communes de résidence des élèves scolarisés à ST AIGNAN S/ROE à 598 euros par enfant pour l'année scolaire 2014/2015 ;

De même, la participation de la commune de ST AIGNAN S/ROE aux frais de fonctionnement de l'école privée du Sacré-Coeur dans le cadre du contrat d'association a été fixée à 598 € par élève.

Taxe d'Aménagement : renouvellement

Cette taxe est instituée depuis le 1^{er} mars 2012 – elle remplace la TLE (taxe locale d'équipement) – la TDENS (taxe départementale espaces naturels) et la TDCAVE (taxe départementale financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement –

Cette taxe est établie sur la construction, la reconstruction ou l'agrandissement des bâtiments de + de 5 m² et aménagements de toutes natures qui nécessitent une autorisation d'urbanisme.

Le Conseil municipal valide le renouvellement de cette taxe au taux de 1 %.

Détecteurs de fumée : *Conformément à la nouvelle législation pour la mise en place des détecteurs de fumée avant le 9 mars 2015, la commune décide d'équiper les logements communaux -*

Devis SICLI : après vérification des extincteurs

L'installation de protection incendie vient d'être vérifiée – proposition d'actions correctives à mettre en place afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Présentation du devis : le conseil retient le changement de l'extincteur situé vestiaires football-

Il souhaite mettre en concurrence l'entretien de tous les extincteurs – revoir le contrat -

Temps d'accueil périscolaire (TAP) :

nouvelle bourse à l'emploi pour la création de deux postes d'adjoint d'animation à compter du 5 janvier 2015.

Compte Epargne-Temps :

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de créer un compte épargne-temps pour les employés communaux. Accord du conseil.

Prochaine réunion du conseil municipal le 18 décembre à 20 h.